



## Règlement intérieur du Tennis Club de Pourcieux

### ARTICLE 1 : COTISATION

La validité de la cotisation débute le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. La cotisation est due dans son intégralité quelle que soit la date d'inscription.

Adhésion annuelle adulte : 45 euros      Adhésion annuelle enfant : 25 euros      Cours enfant (1 heure/semaine) : 30 euros  
Cours adulte (1 heure/semaine) : 35 euros

### ARTICLE 2 : ACCES AU TERRAIN / RESERVATION

Les adhérents reçoivent une clé du terrain (une par famille, si plusieurs adhérents dans une même famille) contre une caution de 5€. Le chèque est débité.

### ARTICLE 3 : UTILISATION DU COURT/TENUE

Le court de tennis est exclusivement réservé à la pratique du tennis par les adhérents du Tennis Club de Pourcieux (sauf utilisation par l'école pendant les horaires scolaires). La priorité sera donnée pour l'utilisation du court à l'école de tennis, aux animations organisées par le Tennis Club de Pourcieux et aux activités scolaires.

Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte du court de tennis et, en particulier, il est interdit de jouer torse nu ou avec des chaussures qui ne soient pas prévues à cet effet, les semelles noires étant formellement interdites sur le court. De plus, en cas de chaussures inadaptées, l'occupation du terrain peut-être immédiatement suspendue.

### ARTICLE 4 : PERTES ET/OU DELITS

Les membres du Tennis Club de Pourcieux sont personnellement responsables de leurs affaires sur le court. En aucun cas, le Tennis Club de Pourcieux ne pourra être tenu comme responsable en cas de perte ou de vol.

### ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Avant de déposer leurs enfants au court de tennis, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'entraîneur. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs et notamment de leur comportement sur le court ou aux alentours du terrain municipal.

### ARTICLE 6 : ANIMAUX

Par souci d'hygiène, les animaux ne sont pas admis sur le court.

### ARTICLE 7 : DISCIPLINE

Il est absolument interdit de fumer sur le court municipal.

Chaque membre doit respecter les structures dans lesquelles il évolue. Il est demandé à chaque membre de ne rien laisser traîner sur le terrain après leur départ (bouteilles, papiers, balles usagées, etc...).

Le Tennis Club de Pourcieux se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement un membre qui ne respecterait pas le règlement intérieur.

A découper et à rendre lors de l'inscription

✂ .....

→ Je soussigné(e) .....

avoir bien pris connaissance du règlement intérieur du Tennis Club de Pourcieux et je m'engage à le respecter.

J'autorise mon enfant ..... à partir seul à la fin de son cours de tennis

Je n'autorise pas mon enfant ..... à partir seul à la fin de son cours de tennis

à Pourcieux, le

Signature :